

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2011



VILLE DE MENNECY

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2011

La séance est ouverte à 20 H 00, sous la présidence de M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. - Nous ouvrons la séance et procédons à l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel des noms)...

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais que nous procédions à une minute de silence.

Tout d'abord, nos jumeaux d'OCCHIOBELLO ont connu la douleur de voir un de leurs habitants mourir en AFGHANISTAN. Il s'agit d'un militaire tué dans l'exercice de ses missions dans le cadre de la mobilisation des troupes italiennes à l'occasion de l'action internationale menée là-bas.

Ensuite, en raison du drame de la catastrophe multiple que vit le JAPON actuellement : séisme, tsunami et aujourd'hui catastrophe nucléaire.

Je souhaiterais que nous prenions quelques instants pour penser aux personnes qui souffrent actuellement.

(Une minute de silence est observée...)

Il me revient de procéder à la désignation d'un Secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Dominique DUCHOSAL.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non). A l'unanimité, Dominique DUCHOSAL sera le Secrétaire de notre séance.

Décisions ayant été prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je dois vous faire part d'un certain nombre de décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, décisions qui vous ont été communiquées avec l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Information sur la mise en place d'une charte informatique pour les agents municipaux

Je dois vous faire part également d'une note dont vous avez pu prendre connaissance concernant l'adoption d'une charte informatique dans les Services Municipaux. Cette charte a fait l'objet d'un examen et d'un passage en CTP. Elle vise à essayer, face à un monde où la réglementation et les pratiques évoluent, de fixer un cadre dont ne disposait pas la commune jusqu'à présent.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Mme ALBANET. - Il vous est proposé ici de compléter l'étendue de certaines délégations du Maire ayant été votées par délibération du 16 janvier 2011 :

- 15^{ème} : Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code, dans la limite de 200 000 € HT.
- 17^{ème} : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.
- 20^{ème} : De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 1 000 000 €.

- 21^{ème} : D'exercer, au nom de la commune et dans la limite de 200 000 € HT, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme.
Avez-vous des questions ? (Non). Nous procédons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

M. LE MAIRE. - La délibération est adoptée à l'unanimité.
Il convient d'approuver formellement les procès-verbaux.

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 17 décembre 2010, 16 janvier 2011 et 4 février 2011

Ils vous ont été communiqués.
Avez-vous des remarques ? (Non). Ils sont donc approuvés.

II. FINANCES

2. Débat d'Orientations Budgétaires

M. GARRO. - Depuis 1992 les communes ont l'obligation d'instaurer, lors d'un Conseil Municipal intervenant dans les deux mois du vote du budget, un Débat d'Orientations Budgétaires. Cette procédure, obligatoire, n'est cependant pas sanctionnée par un vote, celui-ci n'intervenant que lors de la séance budgétaire proprement dite.

Le DOB permet toutefois au Maire et à la majorité municipale de faire connaître les grandes lignes du programme qu'ils entendent mener durant l'année, voire au cours d'autres exercices, et les moyens qu'ils comptent utiliser pour y parvenir. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les différents points évoqués et de faire, si l'on en a, des contre-propositions.

Vous avez été destinataires, avec la convocation, d'une brochure intitulée "*Note Support*", réalisée par le Service des Finances dirigé par Monsieur CHANON, que je remercie. Cette brochure débute par une note de conjoncture permettant de situer les politiques communales par rapport aux contraintes budgétaires, législatives et réglementaires nationales.

En effet, nous ne vivons pas dans une bulle. L'action menée par les communes dépend en grande partie du contexte politique générale et des moyens attribués par l'Etat.

Cette année, en particulier, les collectivités territoriales sont directement ou indirectement concernées par :

- La réforme de la fiscalité directe locale (réforme de la TP notamment).

- Le gel de certaines dotations. Celles que nous percevons de l'Etat devraient progresser en 2011 à un rythme inférieur de moitié à celui de l'inflation.
- La fusion de la Dotation Globale d'Equiperment et de la Dotation de Développement rural au sein d'un nouveau dispositif, la DETR, à laquelle nous venons d'apprendre que nous étions éligibles.
- Le nouveau mode de calcul du potentiel fiscal qui influe sur le mode de calcul de notre DGF, etc.

Je vais vous présenter nos orientations budgétaires 2011 en respectant la distinction classique entre le fonctionnement et l'investissement et en précisant que ce que l'on qualifie d'orientations peut s'appliquer à des principes, à des choix ou à des moyens.

Je ne vais pas truffer mon court exposé de chiffres. Vous disposez pour cela de la Note Support, très complète. Je me limiterai aux plus importants et à ceux qui serviront le mieux à illustrer mon propos.

Tout d'abord, les orientations 2011 concernant notre budget de fonctionnement.

Cette section de fonctionnement devrait s'équilibrer en dépenses comme en recettes à hauteur de 16,6 M€. Ceci représente une légère diminution par rapport au réalisé 2010, en vertu d'une démarche prudente dans la prévision des recettes compte tenu notamment de ce que je viens de vous dire quant aux recettes de l'Etat. Les orientations que nous prévoyons de donner à notre budget de fonctionnement sont bien sûr conditionnées par le montant des recettes attendues.

Les recettes que nous prenons en compte résultent soit de données réelles telles que notifiées par les organismes ou collectivités versantes (Etat, Région, Département, CCVE, CAF), soit d'estimations que nous avons voulues prudentes et mesurées, respectant ainsi le principe de précaution budgétaire et de sincérité des comptes. Je pense notamment à l'évaluation des produits des services et des atténuations de charges, ainsi qu'à certaines ressources à caractère fiscal comme les droits de mutation.

Quant aux impôts directs (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâtie), malgré des contraintes budgétaires serrées la Municipalité reconduira une nouvelle fois à l'identique chacun des taux d'imposition.

A titre indicatif, sachez que ce sont ces contributions directes qui constitueront, comme toujours, notre première ressource de financement avec un produit attendu de 7,2 M€, ce qui représente 43 % de notre budget.

L'apport de la CCVE, constitué d'une dotation de compensation et d'une dotation de solidarité, n'est pas non plus négligeable puisqu'il s'élève à 2,3 M€, montant prévisionnel égal au réalisé 2010, soit 13,85 % de notre budget. Là encore, nous avons été extrêmement prudents car la CCVE n'a pas encore toutes les données en main.

La dotation forfaitaire, la célèbre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a été estimée à 2 M€, à son niveau de 2010. Dans cette année de réformes nous sommes encore dans l'incertitude quant à son mécanisme d'évolution. Cela représenterait toutefois 12 % de notre budget.

Le produit des services, qui correspond à la participation des usagers et des familles aux services et activités assurés par la Ville, est estimé à 1 375 K€, soit 8,30 % des recettes budgétaires.

Enfin, des subventions de fonctionnement sont attendues pour environ 1 100 K€ de la CAF et du Département, notamment, soit 6,60 % des recettes.

Je reviens sur les droits de mutation, qui constituent une ressource importante des communes mais qui dépendent étroitement du marché immobilier et peuvent se révéler très fluctuants.

Après une baisse significative de l'activité en 2009, une reprise sensible s'est amorcée en 2010. Nous avons perçu au cours de cet exercice 100 K€ de plus que l'année précédente. Toutefois, le contexte économique général n'étant pas stabilisé, il convient de rester prudent sur ce poste. Nous reconduirons à l'identique le montant réalisé en 2010, soit 610 K€ (3,6 % de nos recettes de fonctionnement).

Ainsi, entre les recettes certaines et les estimations raisonnables, nous pouvons compter sur 16,6 M€ pour financer les dépenses de fonctionnement de la commune en 2011.

Concernant ces dépenses, comme chaque année nous avons pris préalablement en compte ce que j'appellerais les incompressibles : les frais de personnel bien sûr, mais aussi le remboursement de la dette et les moyens de fonctionnement des Services.

Les frais de personnel -poste principal de notre budget et important s'il en est- s'établissent cette année à 10 200 K€. Ils ne progressent toutefois que de 1 % par rapport au réalisé de l'année dernière. Il faut noter une stabilisation du ratio au cours des deux dernières années, mais nous avons toujours le souci

d'améliorer encore ce poste. Aussi, un nouvel axe de maîtrise des effectifs sera déployé grâce à la mise en place, au niveau de notre DRH, d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Cette démarche aura pour but d'éviter des restructurations brutales, d'analyser et d'anticiper les décisions concernant les Ressources Humaines.

Une attention particulière sera portée au renouvellement des agents partant en retraite ou en disponibilité volontaire en vue de mieux maîtriser la masse salariale. Les mutations internes seront privilégiées afin de rationaliser le fonctionnement et d'optimiser le positionnement des personnels.

Le remboursement de la dette, intérêts et capital, sera de 1 300 K€. Il sera entièrement autofinancé par la section de fonctionnement.

Les charges à caractère général, qui correspondent principalement aux moyens nécessaires aux Services et à la Mairie pour fonctionner (fluides, carburant, téléphonie, assurance, contrats de services et de maintenance, achats de fournitures de toutes sortes, locations, etc.) atteignent 3 500 K€.

La participation active des Services à la recherche de pistes de réduction des coûts nous permet d'envisager des variations à la baisse sur différents postes. C'est déjà le cas pour les dépenses d'eau (- 11,50 %), d'électricité (- 23 %) et de chauffage (- 12,25 %).

Le passage à la fibre optique pour notre réseau de communication interne et externe porte déjà ses fruits. Nous pouvons envisager une réduction de plus de 4 % sur la téléphonie dès cette année.

Les cessions immobilières généreront également un gain d'environ 6 % sur les dépenses d'assurance.

Vous verrez qu'en revanche les postes de maintenance et les contrats de services progressent notablement du fait de la passation de marchés. Cette politique d'externalisation résulte d'un choix de meilleure efficacité, de meilleure technicité. Nous devrions trouver une compensation en retour dans la diminution des travaux effectués en régie.

Comme nous pouvons le constater, nous avons un budget de fonctionnement contraint, avec cette année en plus des dépenses exceptionnelles. Je pense, dans le cadre de la rénovation de l'école des Myrtilles, aux locations de bungalows destinés à la poursuite de l'activité scolaire durant les travaux.

Malgré cela, nous allons pouvoir :

- Doter l'ensemble des Services des crédits nécessaires à leur bon fonctionnement.
- Autofinancer entièrement le remboursement du capital de la dette.
- Maintenir un haut niveau de subventions à nos associations culturelles et sportives (avec plus de 217 K€), au CCAS (75 K€), à la Caisse des Ecoles (42 200 €).
- Poursuivre notre politique des temps forts municipaux proposés à la population, comme les Journées de Prévention et Sécurité Jeunesse, le Festival de la Lecture et de l'Ecriture ou la programmation de nombreux spectacles de qualité à l'Espace Culturel.

Je reviens maintenant à nos orientations 2011 concernant l'investissement communal.

L'investissement concourt à la conservation, à l'amélioration et à l'enrichissement du patrimoine et des infrastructures communales. Il traduit la politique de la Municipalité en faveur du cadre de vie de ses habitants et prend en compte les besoins des générations futures. Notre budget d'investissement pour 2011 devrait atteindre 11 500 K€, dont 3 700 K€ de crédits reportés.

Je précise tout de suite que dans ces crédits reportés figure, à hauteur de 2 700 K€, en dépenses comme en recettes, l'opération d'acquisition/cession du terrain destiné au programme porté par I3F. Je crois savoir que cette semaine les contrats ont été signés, mardi ou mercredi ; nous avons été propriétaires quelques instants, puis nous avons revendu le bien à I3F.

Concernant les investissements nouveaux (à hauteur de 7 700 K€), l'accent sera mis plus particulièrement cette année sur le secteur scolaire. Il y a bien sûr la réhabilitation de l'école des Myrtilles, pour laquelle nous inscrivons 3 700 K€ en 2011 en fonction du calendrier prévisionnel des travaux. Il y a aussi un ensemble de travaux dans toutes les autres écoles de la ville, des frais d'études et des acquisitions de mobiliers, pour environ 300 K€.

L'investissement en faveur du secteur scolaire atteint donc près de 4 M€, ce qui représente plus de 51 % des dépenses nouvelles.

Autre secteur fortement doté cette année : celui des sports, avec plus de 1 400 K€ de crédits prévus, soit 18 % des dépenses nouvelles. Cela concernera :

- L'un des deux terrains synthétiques pour 800 K€, l'autre étant porté par la CCVE.

- Des travaux de rénovation importants dans tous les gymnases : Rideau pour 380 K€, pour une première inscription ; André Violette pour 130 K€ ; Maurice Nivot.
- Le financement d'un club house pour le rugby.
- Des travaux sur le réseau des eaux pluviales au tennis.
- Des dépenses de mise en sécurité dans les différents équipements sportifs de la Ville sont également prévues cette année.

La sécurité publique ne sera pas oubliée. En 2011 nous envisageons d'y consacrer plus de 180 K€, avec notamment une extension de la vidéo protection sur la Ville.

Les travaux de voirie devraient atteindre 350 K€ cette année, avec en particulier le réaménagement d'une première partie du parking du centre commercial de la Verville, coût évalué à 180 K€.

Par ailleurs, 60 K€ seront investis dans une deuxième tranche de passage à la fibre optique dans le secteur culturel du Parc de Villeroy.

Enfin, dans le cadre du Budget Primitif nous proposerons au Conseil Municipal de voter la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art implantée à l'entrée du Parc de Villeroy, destinée à symboliser les arts et la culture qui s'épanouissent sur ce site.

En recettes réelles nous pouvons compter sur près de 1 900 K€ au titre de l'excédent d'investissement dégagé sur la gestion 2010, du FCTVA, de la TLE et des subventions diverses (Etat, Département, Ligue de Football et divers organismes).

Pour compléter le financement de cet ambitieux programme, nous bénéficierons du produit des cessions à intervenir dans l'année pour un montant de 2 400 K€, voire plus, et nous assurerons l'équilibre de la section par un emprunt de l'ordre de 2 800 K€. Je vous rappelle que depuis deux ans non seulement la commune n'a pas contracté d'emprunts nouveaux, mais un effort de désendettement de près de 1 800 K€ a permis de ramener l'encours de la dette à 11 400 K€ au lieu de 13 100 K€ en 2008.

Il apparaît normal, et même de bonne gestion, d'étaler une partie de la charge d'un équipement aussi indispensable et durable que l'école des Myrtilles sur le long terme au moyen d'un emprunt, pour lequel nous nous emploierons bien évidemment à obtenir les meilleures conditions de durée et de taux.

Mes chers collègues, en ouvrant ce Débat d'Orientations la Municipalité vous présente un projet budgétaire pour 2011 équilibré en recettes et en dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, intégrant toutes les contraintes externes et internes sans augmenter les taux d'imposition, traçant des pistes nombreuses et réalistes pour améliorer les postes de dépenses les plus conséquents et autofinçant entièrement l'annuité de la dette. Ceci, tout en respectant le principe majeur de la sincérité des comptes.

Ainsi, la Ville de MENNECY se donne les moyens de remplir les missions qui lui sont dévolues au service de la collectivité et prend en compte les besoins immédiats, comme ceux à plus long terme, de toutes les catégories de la population.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur, tout comme je remercie l'ensemble des Services Municipaux et tout particulièrement la Direction des Finances et François CHANON, qui ont travaillé avec vous sur l'établissement de ce qui sera dans un mois le Budget Primitif de la commune et qui sont ce soir des orientations soumises à débat.

Lors des orientations budgétaires, c'est le moment où avant le vote du budget chacun peut faire part de ses souhaits, de ses attentes, de ses propositions d'amélioration, de ses critiques constructives. La critique doit être constructive si elle veut être utile.

Je vous invite à vous prononcer les uns et les autres.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RICHOMME. - Un Débat d'Orientations Budgétaires est important, vu l'engagement de la commune en termes d'investissement. C'est notable et il est important de savoir ce qu'il en est, comment c'est financé et comment cela est décliné.

La première partie de cette note donne un soupçon de conjoncture nationale et de réforme territoriale par la Loi de Finances. J'ai une analyse un peu différente de cette première partie sur le rôle de l'Etat et sur les bienfaits que joue l'Etat dans notre modèle économique, sur la répartition qu'il peut faire dans les

différentes collectivités. Je n'ai pas votre soupçon d'optimisme vis-à-vis de ces réformes et je crois, bien au contraire, qu'elles vont à l'encontre des collectivités locales.

Cette remarque sera précisée quand M. GARRO aura la DGF et qu'il verra qu'elle n'est pas augmentée au niveau de l'inflation et qu'elle ne tient pas compte de l'INSEE. Nous aurons tous à pleurer de perdre environ 150 K€, merci l'Etat, juste sur ce secteur.

Nous n'avons pas eu l'occasion, parce que c'était encore trop chaud, d'en discuter en Commission. J'aurais des questions techniques, puisque nous avons découvert la note lors de l'envoi, sur le basculement de 2010 à 2011.

Il nous est présenté l'exercice de 2010 et je vois des restes à réaliser importants. Cela peut se comprendre. Il y a des restes à réaliser en dépenses de l'ordre de 3 600 K€, en recettes de l'ordre de 2 700 K€. Je voudrais savoir si ce sera reporté sur 2011 et comment, ou si c'est déjà prévu et engagé, puis réglé ensuite, auquel cas le résultat de clôture 2010 indiqué serait différent. C'est une question technique.

Je vois tout simplement que le delta entre les restes à réaliser en dépenses et les restes à réaliser en recettes est de l'ordre de près de 900 K€. C'est différent des chiffres portés dans les tableaux. Je voudrais donc avoir une explication. Je vois ensuite que les tableaux sont plutôt précis.

La note parle d'investissement, mais je prends un ordre plus rhétorique en parlant tout d'abord du fonctionnement.

Le fonctionnement reste assez constant, avec une petite augmentation de 1 % des charges de personnel. Je pense que quand nous aurons le détail nous aurons une lecture différente sur les causes de ce 1 %.

Il nous est présenté un remboursement de la dette, une conservation des taux et une politique municipale de réduction des dépenses de fonctionnement, avec laquelle nous sommes d'accord. Chaque chapitre doit être pensé, réfléchi et contrôlé. Nous sommes d'accord sur cette politique que vous menez concernant la réduction des fluides et la maximisation des besoins et des services de la commune.

Sur l'investissement, de vraies questions se posent. Nous sommes sur un budget d'investissement très conséquent (de 11 M€ environ). En enlevant les opérations de 2 700 K€ de I3F, nous sommes à près de 7 700 K€ pour la commune, ce qui est conséquent. Ce n'est pas ce qui avait été fait précédemment puisque les deux précédents budgets mis au vote -sans parler du premier puisque vous veniez d'arriver- comprenaient des investissements bien plus faibles. La machine se met en route, tant mieux, mais nous nous posons des questions malgré tout.

Je ne reviens pas sur les Myrtilles. Nous ne sommes pas d'accord.

Nous reparlerons de la vidéo protection.

Je vais m'exprimer davantage aujourd'hui en termes de débat technique, car quand nous aurons le budget chaque adjoint présentera son propre budget et ses propres orientations et nous aurons alors l'occasion, par délégation, de revenir sur chacune d'entre elles pour dire ce que nous pensons de votre politique sur la commune.

Je m'interroge sur cette histoire d'investissements. Je comprends que vous ayez de grandes réalisations, même si nous ne sommes pas d'accord, mais il y a ensuite leur mode de financement. Il faut trouver 7 700 K€.

Je prends la liste des recettes réelles, car comme en fonctionnement nous sommes à 16 M€, nous sommes coincés en investissement et il y a des petites recettes. Il y a 2 868 K€ de recours à la dette, ce n'est pas négligeable. Nous pouvons voir avec quelles difficultés la commune essaie de se désendetter, mais subitement nous passons à un niveau ultra-conséquent. Quand dans le petit tableau qui présente l'évolution de la dette nous mettrons l'année 2011 l'an prochain, nous rirons un peu moins.

Il y a par ailleurs les cessions immobilières pour 2 300 K€. Je ne savais pas que nous en avions encore autant dans les tiroirs. Je serais très curieux de savoir ce que sont ces 2 300 K€. Vu tout ce qu'on a dilapidé sur le patrimoine municipal, je suis surpris qu'il en reste encore un peu. Je voudrais savoir quelles cessions vous allez pouvoir encore faire.

Nous sommes à mi-mandat, nous pouvons donc faire un petit bilan. Nous avons vendu tout le patrimoine, la dette va augmenter et nous allons nous retrouver avec très peu de marge de manœuvre. Je m'inquiète.

Je remercie le Service de cette note très précise qui donne de nombreux éléments à ceux qui n'en ont pas. Pour les principales recettes je trouve 8 300 K€ ; cela ne colle pas avec les autres chiffres. Il faudrait donc regarder.

Je suis pour l'investissement, mais je m'inquiète de ce que vous allez faire pour l'investissement en termes de recettes et de ce qui restera pour la commune.

M. LE MAIRE. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. MARILLER. - Avez-vous l'intention de créer un poste de personnel pour mettre quelqu'un derrière les caméras de surveillance ?

M. LE MAIRE. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (Non). Il faut croire que la note réalisée par le Service des Finances et Claude GARRO était particulièrement claire ; elle n'appelle que peu de commentaires et d'interventions.

Je vais m'efforcer d'apporter quelques réponses aux différents points soulevés, qui satisferont ou non. Bien évidemment, à ce stade vous êtes dans votre rôle et ne pouvez, quoi que vous en pensiez et quelle que soit la réalité de ce qui est proposé, vous satisfaire intégralement des propositions de la majorité. C'est malheureusement le mode de fonctionnement politique qui veut cela : l'opposition par nature s'oppose quand la majorité propose.

Je note toutefois un certain nombre de points de satisfaction de votre part, notamment le fait -ce qui n'était pas forcément le cas lors des exercices précédents- que vous vous accordez sur la maximisation des besoins de la commune, ce qui veut dire recherche d'économie en fonctionnement ; ce n'était pas forcément le discours des précédentes années.

Je tiens à noter trois ou quatre points qui me semblent essentiels concernant le budget 2011 dont nous discutons aujourd'hui les orientations pour la commune de MENNECY.

C'est tout d'abord un budget record en termes d'investissement. Une mandature, c'est une respiration, c'est six ans, mais six années qui comprennent différentes phases d'exécution.

La première a été pour nous une phase de rationalisation, de consolidation, destinée à dégager des marges de manœuvre permettant, y compris en ayant recours à l'emprunt, de financer les investissements nécessaires à la commune et, parallèlement, d'avancer sur un certain nombre de dossiers de subventions ou de dossiers techniques. En effet, on sait que ces montages de dossiers ne se font pas en quelques semaines, mais en quelques mois, pour ne pas dire en quelques années.

Bien évidemment, nous sommes aujourd'hui dans une deuxième phase du mandat qui va permettre à la commune d'aller vers la réalisation de ses investissements pour un montant, à l'échelle de la commune de MENNECY, de 11 500 K€ environ. Serons-nous à 11 200 K€ ou à 11 700 K€ dans le budget final, à ce stade je donne des ordres de grandeur, c'est nécessaire. Nous serons sur une année d'investissements record.

Une année d'investissements record qui va s'orienter très fortement sur deux domaines particuliers.

D'abord, l'éducation, le scolaire. C'est un domaine pour lequel nous avons déjà énormément investi depuis 2008. Je ne vais pas vous faire le panégyrique de la liste des travaux. Il y a eu :

- L'extension de l'école de la Sablière : des sanitaires, des salles de motricité, de classe.
- Les travaux sur l'Ecole de l'Ormeteau et sur la cantine.
- L'ensemble des travaux faits sur la Jeannotte, avec notamment la fermeture du préau.
- L'ensemble des travaux faits en termes d'extension de restauration scolaire, non seulement sur la Jeannotte, mais aussi sur l'école du Clos Renault.
- Le chantier de l'école des Myrtilles dans lequel nous entrons, chantier que pour diverses raisons vous n'approuvez pas ou que vous auriez souhaité voir se dérouler sous d'autres formes, mais qui est pour nous un élément constitutif de notre mandat pour lequel nous sommes aujourd'hui en phase de réalisation.
- Parallèlement à cela l'ensemble des investissements sur la vie scolaire va se poursuivre, avec notamment l'extension de la BCD de la Jeannotte et l'ensemble des petits travaux nécessaires à la vie des écoles.

Le deuxième axe d'investissement essentiel cette année se situera dans le domaine sportif. Claude GARRO le rappelait, c'est un investissement financé par la Ville de l'ordre de 1 400 K€. Investissement qui, quand on lui ramène les investissements obtenus d'autres collectivités, et en l'espèce de la CCVE que nous avons obtenue, se montera à environ 2 200 K€ ou 2 300 K€ pour l'ensemble des équipements

sportifs. C'est un montant d'investissement colossal que nous avons obtenu et qui depuis des années n'avait jamais été mobilisé en aussi peu de temps sur la Ville.

Cet investissement va consister essentiellement en :

- La rénovation intégrale du stade Rideau puisque les deux terrains seront repris et transformés en terrains synthétiques.
- La reprise intégrale du gymnase Violette avec changement de la coque, qui aujourd'hui est malheureusement en fin de vie ; le changement du chauffage et la reprise de l'éclairage et de l'électricité.
- La reprise intégrale des vestiaires de football sur le stade Rideau.
- La création d'un club house pour le rugby sur le stade Robert.
- L'accompagnement du Club des Archers dans son transfert d'activité depuis le Parc de Villeroy sur le stade Robert.

Nous serons donc là encore sur une année essentielle en termes de travaux pérennes et structurants pour la commune.

Tout cela va se faire avec recours à l'emprunt, mais nous inscrivons 3 700 K€ pour la reconstruction de l'école des Myrtilles et allons emprunter de l'ordre de 2 800 K€. Emprunter pour financer la rénovation/reconstruction de l'école des Myrtilles (un groupe scolaire qui va repartir pour trente ans) ne me choque pas. Si quelqu'un estime autour de cette table que la commune ne doit pas emprunter et qu'elle doit laisser l'école des Myrtilles dans l'état où elle est aujourd'hui, je suis prêt à en débattre, mais je pense que ce sera un sujet d'opposition et de fracture entre nous.

Financer de l'ordre de 70 % un investissement qui va concerner la moitié des enfants du secteur du Levitt pour les trente prochaines années peut mériter le recours à l'emprunt.

Il y a deux types d'emprunt : l'emprunt de confort ; l'emprunt essentiel et structurant pour une Ville dont celui-ci fait partie, sans pénaliser la Ville puisque nous avons récupéré les marges financières nous permettant aujourd'hui d'y avoir recours. C'est un point essentiel que je mets en avant : tout cela va se faire sans frapper les Menneçois au portefeuille, donc sans augmentation de la fiscalité.

J'ai bien noté l'ensemble des points soulevés en termes de questions et interrogations et parfois de critiques. Je m'attendais, pour avoir eu l'habitude des précédents exercices, à une liste bien plus longue. Peut-être est-ce parce qu'à l'époque j'étais aux Finances et que ne l'étant plus aujourd'hui la liste se raccourcit ! Comme quoi nous aurions dû changer avant avec Claude...!

Vous nous parlez des restes à réaliser. Je vous rassure, pour le coup nous sommes là sur quelque chose de relativement neutre pour la commune puisque c'est l'opération I3F, qui portait sur environ 2 700 K€ à 2 800 K€ et qui a été intégralement reportée de l'année dernière en dépenses et en recettes, et signée le 15 mars dernier. Cette vente était censée, au vu des calendriers entre la DGAC, I3F, la Ville et la DDT, se faire en fin d'année dernière, mais il y a eu un glissement et donc cette vente a été reportée. Ces crédits ne viennent pas impacter la commune.

Vous avez évoqué les potentielles surprises de dotations de l'Etat. Comme vous, en cette période je suis extrêmement prudent. Dans la présentation faite du DOB le Rapporteur a clairement précisé que les estimations qu'il avait été amené à mettre en place avec le Service des Finances avaient été faites de manière prudente et que nos recettes évoluaient moins que le taux d'inflation - précision que vous avez soulignée, mais qu'il avait déjà indiquée. Vous nous rejoignez sur ce point, mais vous êtes passé à côté d'une ou deux de ses phrases ; il ne faut pas perdre un mot de ce que dit un Rapporteur lors d'un DOB.

Vous évoquez la hausse de 1 % des frais de personnel. En essayant de décrypter ce que vous en dites, j'ai cru comprendre que vous vous en félicitez, mais que vous en doutiez.

M. RICHOMME. - Non.

M. LE MAIRE. - J'ai donc mal interprété. Nous sommes sur une hausse prévue de 1 % de la masse de DRH dans le cadre d'une véritable politique ayant pour but d'essayer de contrôler les augmentations de personnel, ce qui est toujours extrêmement difficile car nous avons une population qui, comme partout, demande des services, ce qui veut dire avoir recours à du personnel. Souvent ce sont des problèmes qui relèvent de la quadrature du cercle.

Nous le faisons à travers un travail colossal mené par la DRH. Elle n'est pas là ce soir, mais je tiens à remercier Delphine WACHS et Gérard GALLET qui travaille avec elle sur ces sujets, pour la mise en place de l'évolution des carrières et des formations tout au long d'une vie professionnelle. Il s'agit, autant que faire se peut, de permettre à des agents non seulement d'évoluer, ce qui est un moyen de s'épanouir professionnellement, mais également de pourvoir des postes qu'il ne serait pas actuellement possible de remplir en interne. L'ensemble de ce travail permet de contenir les dépenses de DRH.

Malgré tout, on estime que le GVT est de 3 % par an. Si nous arrivons à nous fixer 1 % d'augmentation cette année, même si au moment du budget primitif nous ne sommes pas à 1, mais à 1,2, voire 1,5 % ou 2 %, nous serons sous le seuil du GVT, ce qui relève de la performance, en quelque sorte, pour une collectivité.

Une question a été posée sur la vidéo protection par notre collègue Damien MARILLER, qui connaît bien ces sujets pour s'y être beaucoup intéressé à EVRY ou ailleurs. Il n'est pas question pour l'instant d'avoir un support avec des opérateurs en temps réel. En effet, si nous voulions fonctionner en 7/7 jours et 24/24 heures il faudrait une dizaine d'agents, soit une augmentation de la masse DRH d'un peu plus de 300 K€. Nous ne serions donc pas à 1 %.

Nous sommes sur des systèmes avec enregistrement qui existent déjà aujourd'hui, avec potentiellement un renvoi d'images sur la Police Municipale et, pourquoi pas, à terme, sur la Gendarmerie Nationale. C'est aussi un moyen de sécurisation avant d'intervenir pour les agents qui se mettent bien souvent potentiellement en situation de risques. Non seulement c'est un plus en termes de sécurisation et de protection des habitants, mais c'est un plus aussi pour les personnels de la Ville ou de la Gendarmerie qui peuvent intervenir.

Je me félicite du ton de ce débat, que j'ai senti constructif. J'espère que nous aurons le même lors du prochain Conseil Municipal.

M. RICHOMME. - Même si vous avez répondu partiellement à certaines questions, je voudrais avoir une précision sur les 2 300 K€ de cessions immobilières.

Nous vous le montrons au quotidien depuis trois ans, nous ne sommes pas une opposition qui s'oppose parce que vous êtes une majorité qui propose. Nous votons avec vous plus de 90 % des délibérations de ce Conseil. Présentez-nous un budget qui nous convient et nous le voterons ! Proposez un budget qui nous plaise et nous nous abstiendrons. Le problème est qu'il ne nous plaît pas et donc nous votons contre.

Concernant l'école des Myrtilles et l'endettement, je suis d'accord avec la toute première partie de votre intervention sur le sujet : quand la dette est faite pour un équipement public, quand elle est faite pour un service aux Menneçois, quand elle est faite pour refaire les écoles, je suis d'accord avec vous. Sauf que je ne suis pas d'accord pour cette école. Cette école a des problèmes de localisation, à l'avenir elle sera sûrement fermée. Nous aurons donc une belle école à 7 M€ qui sera peut-être fermée, qui pose des problèmes incessants de travaux in situ et qui voit son effectif diminuer puisque nous avons eu confirmation qu'il y aurait sûrement suppression d'une classe encore l'an prochain. Nous n'aurons plus un groupe scolaire.

Je suis d'accord avec vous sur la première partie : l'argent pour les Menneçois, des structures pour les Menneçois, oui. Cependant, je ne suis pas sûr que ce soit le cas pour ce projet, raison pour laquelle nous étions contre.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Je vais redonner la parole au Rapporteur pour clore les débats.

Je me réjouis que vous votiez 90 % de nos délibérations. Cela prouve que quand vous dites que la majorité ne fonctionne pas toujours comme il faudrait, à 90 % du temps vous ne le pensez pas vraiment ; cela me fait plaisir !!

S'agissant du budget, je crains malheureusement que vous ne le votiez jamais, sauf si vous êtes en mes lieux et places. Le jour où une opposition vote le budget, elle n'est symboliquement plus dans l'opposition. Le mieux qu'elle puisse faire est de s'abstenir, mais si une opposition vote un budget, c'est un acte fondateur et symbolique. Je pense n'avoir malheureusement jamais le plaisir de vous voir voter un budget que je propose. Ceci dit, la vie est longue, il ne faut pas désespérer, peut-être que dans dix, quinze ou vingt ans autour de cette table vous voterez un budget que je proposerai, allez savoir...!

Je ne vais pas entrer dans le débat sur l'école des Myrtilles. Nous l'avons eu et il est clos pour moi, pour ne pas dire forclos. Les travaux avancent. Cet équipement est et sera essentiel à la vie des Menneçois. S'agissant des cessions, le Rapporteur vous en dira un mot plus précis, même si à ce stade nous sommes sur des orientations et non sur le détail du budget. Dans les montants prévus il y a énormément de cessions sur lesquelles vous aviez délibéré lors des années précédentes et qui n'avaient pas été réalisées. Entre le moment où vous autorisez une vente et le moment où vous la réalisez, l'inscription budgétaire n'est pas forcément sur l'année N.

M. GARRO. - Nous donnerons le détail des cessions lors du budget, évidemment. Il s'agit là d'un débat d'orientations, nous annonçons de grandes masses pour montrer comment nous finançons le budget. Sauf à croire que j'ai bidonné les chiffres, vous pouvez nous faire au moins confiance, surtout à une telle hauteur. Les 2 400 K€ correspondent effectivement à des ventes qui auront lieu dans l'année 2011, aucun souci. Nous vous donnerons le détail dans le cadre du budget.

Concernant l'emprunt, il ne vous a pas échappé que dans le courant de l'année 2011 nous allons rembourser du capital. Nous allons en rembourser environ 800 K€, donc bon an mal an le delta ne sera que de 2 M€.

M. LE MAIRE. - Y a-t-il une dernière demande d'intervention ? (Non).

Pouvons-nous considérer que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu de la manière la plus ouverte, la plus libre et la plus satisfaisante possible ? Je ne vois plus de demande d'intervention, j'invite donc le Rapporteur à passer au point suivant.

3. Convention financière entre la Mairie de MENNECY et le Tennis Club

M. GARRO. - Il s'agit d'une mise à disposition d'un agent de la Mairie de MENNECY auprès du Tennis Club de la Ville. Cette délibération est récurrente. Tous les ans nous la présentons.

Nous l'avons vu en Commission des Finances, il s'agit d'un agent municipal qui assure un certain nombre de missions sur le site du Tennis à MENNECY : accueil du public, entretien des parties extérieures, entretien des locaux administratifs, secrétariat et missions administratives, etc.

Nous passons, comme chaque année, une convention avec le Président du Club. Le montant des salaires et charges afférents à cet agent est remboursé par le Club de Tennis à la Municipalité.

Avez-vous des questions ? (Non). Nous procédons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

4. Vente par la commune d'un pavillon situé 9 rue des Prunelles à MENNECY

M. GARRO. - Monsieur MATHIEU et Mademoiselle RAZADINDRAMANANA acquièrent au prix de 245 000 € un pavillon rue des Prunelles. Cette recette est inscrite dans les prévisions budgétaires dont vous avez parlé tout à l'heure.

Nous avons examiné cette question lors de la Commission des Finances. Vous avez le plan en annexe.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la Majorité

POUR	27	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO,
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

5. Vente de deux places de stationnement situées 9-11-13, rue de la Croix Boissée à M. et Mme P. BROSSILLON

M. GARRO. - Ce sont des Menneçois qui ont acquis un appartement, ou un pavillon, je ne sais pas, dans le centre-ville. Ils veulent faire œuvre civique et ne pas laisser leur véhicule dans la rue en prenant des places de stationnement. Ils proposent donc d'en acquérir deux à la valeur de 11 500 € l'unité, soit une recette pour la commune de 23 K€.

Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Je voudrais avoir confirmation qu'il ne nous en reste plus que deux et que nous les conserverons.

M. LE MAIRE. - Oui, il nous en reste deux actuellement. Quant à savoir si nous les conserverons ou non, je n'ai pas de volonté ou de logique dogmatique ; cela dépend du besoin exprimé par les Services Municipaux.

M. GARRO. - Je vous avais rappelé en Commission des Finances que la naissance de ces parkings s'était faite dans le cadre d'un PAE, à une époque où nous avons déjà de gros soucis de stationnement en centre-ville.

Il y avait encore à l'époque un certain nombre de commerces, dont beaucoup ont disparu depuis. Dans le cadre de l'autorisation de construction du bâtiment en face de nous, de l'autre côté de la rue, nous avons négocié dans le cadre du PAE un certain nombre de parkings. Nous les avons proposés tout d'abord aux agents de la commune pour qu'ils libèrent les places en surface et aillent stationner dans ces parkings en sous-sol, mais cela n'a pas eu un franc succès. Dans un second temps nous avons proposé aux commerçants de la Ville de les récupérer et d'y garer leurs véhicules afin de dégager de la place pour leurs propres clients, mais c'est tombé en désuétude assez rapidement.

La commune n'a que faire de ce nombre de parkings. C'est dans ce contexte que nous les cédon à des particuliers qui, eux, en ont l'usage.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

6. Acquisition par la commune d'une parcelle BK n°381 située rue des Essarts à MENNECY

Mme DOUGNIAUX. - A la demande de l'AFUL LES ECRENNES, nous allons acquérir cette parcelle à l'euro symbolique. Elle va permettre une continuité de trottoir sur la rue des Essarts.
Avez-vous des questions ? (Non). Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

7. Acquisition par la commune des parcelles BE n°307 et pour partie BE n°23 situées Sentier Boucher à MENNECY

Mme DOUGNIAUX. - Dans le cadre de la procédure d'alignement du sentier Boucher et afin de lever l'emplacement réservé, nous avons proposé d'acquérir les parcelles. Monsieur ROUSSY a accepté de vendre ces parcelles à l'euro symbolique, comme l'estimation des Domaines en avait été faite. Nous proposons d'acquérir ces parcelles.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

8. Participation pour voirie et réseaux (PVR) - Avenue Darblay à MENNECY

Mme DOUGNIAUX. - Le maître d'ouvrage, FRANCE PIERRE II, a engagé sur les parcelles BC 142-145 et BB n°2-179-180-245 situées Avenue Darblay la construction de 384 logements, dont 104 logements sociaux sur une surface totale de 38 313 m².

Il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF.

La contribution revenant à la Commune est de 12 886,36 €. Nous proposons de récupérer la participation de 11 141,92 € auprès de FRANCE PIERRE.

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à réaliser les travaux et à demander le remboursement par le maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL; Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

9. Loi SRU : Engagement de la commune pour la période triennale 2011-2013 (constructions logements sociaux)

Mme DOUGNIAUX. - Cette délibération concerne la réalisation de logements locatifs sociaux pour la période triennale 2011-2013 au titre de la Loi SRU.

En date du 31 janvier 2011, Monsieur le Préfet impose à la Commune d'engager la réalisation de 35 logements sociaux durant la période triennale 2011-2013. Pour se conformer à la législation en vigueur, la Commune doit délibérer pour présenter les programmes d'aménagement lui permettant de respecter ses obligations.

La présente délibération vous indique les logements qui seront construits :

- Réalisation de 4 logements sociaux en acquisition-amélioration par la SA d'HLM L'ATHEGIENNE au 21 avenue de la Jeannotte.
- Réalisation de 6 logements sociaux en acquisition-amélioration par la société d'HLM L'ATHEGIENNE Place de la Verville.
- Réalisation d'un programme neuf de 26 logements locatifs sociaux Place du 8 mai 1945 par la SA d'HLM TOIT ET JOIE.
- Réalisation d'un programme neuf de 18 logements sociaux par la SA d'HLM L'ATHEGIENNE 4 rue des Châtrees.
- Réalisation d'un programme neuf de 130 logements locatifs sociaux 12 avenue de Villeroy par le Groupe IMMOBILIERE 3F.
- Réalisation de 8 logements sociaux par la SA d'HLM ESSONNE HABITAT, 6 rue du Petit Mennecey.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver la liste ci-dessus.

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE. - Avant de passer au vote, une précision et un mot d'ordre plus général.

En termes de précision, concernant la réalisation du programme neuf de 18 logements locatifs sociaux au 4 rue des Châtrees nous devrions être à 17 logements. Le permis de construire déposé était sur une base de 18, mais suite à un certain nombre de négociations avec les riverains, FRANCE PIERRE a accepté d'envisager un PC modificatif réduisant de un le nombre de logements et, surtout, augmentant le nombre de stationnements sur la parcelle.

Est valable aujourd'hui, et c'est ce sur quoi nous délibérons, le PC actuel pour 18 logements, mais le PC modificatif qui sera déposé, s'il est validé, viendra en remplacement. Il y aura donc un logement de moins. Dans le cadre de la vie du quartier, avec notamment l'augmentation des places de stationnement, ce serait plutôt un mieux.

A travers cette délibération je tiens à signaler que sur la période triennale à venir nous nous mettons en conformité avec la législation SRU et allons même un peu au-delà.

La délibération précédente faisait état de la livraison de 104 logements sociaux qui devraient sortir vers 2013 ou 2014 sur le site de la Papeterie, mais qui viennent dans le cadre d'un programme plus général et qui représentent environ 25 % de ce qui est construit. Le nombre de logements visé ici est de 192 nouveaux logements sociaux, ou 191 si nous admettons que l'un va se perdre en route. Le manque sur la Commune est de l'ordre de 250 à 260 logements à ce jour.

Si dans le même temps nous prenons le conventionnement qui va intervenir dans les prochaines semaines sur la moitié des logements des Acacias par I3F, soit 120 logements sur les 240, le niveau à atteindre pour la Ville pour être dans le seuil de la loi SRU sera atteint. C'est extrêmement important.

Cette délibération, hormis le fait qu'elle est obligatoire car la Préfecture nous la demande et qu'il faut tous les trois ans en délibérer, est malgré tout le rappel de ce qui a été un effort essentiel mené les trois premières années du mandat.

Mme DOUGNIAUX. - Nous pouvons procéder au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

IV. SPORTS-CULTURE

10. Demande de subvention au Conseil Général de l'ESSONNE pour le fonctionnement de la Médiathèque Madeleine de l'Aubespine

Mme PIOFFET. - Il s'agit de la nouvelle politique départementale en faveur des bibliothèques publiques et de la promotion de la lecture en ESSONNE. A ce titre, la Ville de MENNECY peut solliciter une demande annuelle de subvention pour le fonctionnement de sa Médiathèque.

Nous remplissons les critères de recevabilité :

- Mesure 6 : "Aide à l'acquisition de documents sur fonds thématiques des bibliothèques publiques des communes de plus de 5 000 habitants". Le thème est la fiction : "petite enfance, jeunesse, adolescence".

- Mesure 7 : "Aide à l'acquisition de documents sonores et audiovisuels des bibliothèques publiques des communes de plus de 5 000 habitants".

Pour l'année 2011 la Ville de MENNECY devrait pouvoir prétendre à une subvention de 2 100 € pour la mesure n°6 et 1 700 € pour la mesure n°7.

Avez-vous des questions ? (Non). Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

11. Subvention exceptionnelle au Mennechy Boxing Club

Le Club souhaite organiser le vendredi 30 avril 2011 à MENNECY un gala de Full Contact appelé "Nuit du Full Contact à Mennechy".

Une dizaine de combattants menneçois s'affronteront sur le ring lors de cette soirée. L'ambition pour cet événement sportif est de pouvoir organiser un combat avec un titre mondial en jeu.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 2 K€ pour l'organisation de cet événement exceptionnel.

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE. - Deux précisions. Tout d'abord, Monsieur BOSSARD ne prendra pas part à ce vote car il est lui-même membre de ce Club.

Par ailleurs, dans le cadre de ce gala deux Champions du Monde de la discipline seront présents et en parallèle le Club, qui recherche des sponsorings, en fonction du niveau de sponsoring atteint aura la possibilité d'avoir un combat avec titre en jeu. Il y a sur les titres en jeu des montants à verser aux Fédérations Internationales. La mise en jeu ou non du titre dépendra de la recherche des sponsors et partenaires du Club, sachant que de toute façon deux Champions du Monde combattront lors de cette soirée.

M. MARILLER. - Si je ne me trompe pas, la place est à 20 € ?

M. DUCHOSAL. - 10 €.

M. MARILLER. - Est-il possible d'avoir une aide du CCAS ? Nous l'avions demandée la dernière fois pour le gala du catch.

M. LE MAIRE. - Je n'y suis pas fermé. Nous allons regarder avec le Conseil d'Administration du CCAS ce qui est faisable. Je prends note de la suggestion.

Mme PIOFFET. - Nous passons au vote.

Qui est contre ? (Personne).

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

Ne prend pas part au vote, Monsieur Romain BOSSARD, administrateur au sein de cette association

Il faut apporter une correction. Il aura lieu le samedi 30 avril.

M. LE MAIRE. - Il y a une coquille sur l'énoncé de la délibération, le gala et les combats auront lieu le samedi soir et le vendredi 29 au soir aura lieu la pesée, qui se fera dans un restaurant de la commune qui a accepté d'être partenaire du Club pour les aider à monter cette opération et qui, de ce fait, va monter une animation autour de la pesée.

12. Subvention exceptionnelle à l'Association Nationale des Sous-officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (ANSORAA)

Mme PIOFFET. - Cette Association souhaite accompagner le 31 mai, bénévolement, les enfants d'une classe de l'école de la Verville, dans un but pédagogique, à une visite du Musée de l'Air et de l'Espace situé au BOURGET.

Les frais de transport sont inhérents à la réalisation de cette opération. Une partie de ces frais ne peut être supportée par l'Association. Nous proposons donc au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention exceptionnelle de 300 € à cette Association.

Avez-vous des questions ? (Non). Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

V. RESTAURATION MUNICIPALE ET SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS

13. Approbation de la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service ordinaire pour l'établissement d'accueil de loisirs maternel et primaire de la Ville de MENNECY

Mme PERUZZO. - Cette convention nous est indispensable pour réduire la charge financière pesant sur la commune. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2011 et perdurera jusqu'en 2013. Elle remplace la dernière convention.

Je vous demande d'approuver cette convention entre la CAF de l'ESSONNE et la Ville de MENNECY.
Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - Nous approuvons cette convention et voterons pour, mais nous rappelons que nous sommes opposés au mode de facturation indiqué dans cette convention et qui dépend de la politique de la Mairie.

Mme PERUZZO. - J'en prends note. Avez-vous d'autres questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

VI. PETITE ENFANCE

14. Règlement de Fonctionnement Relais Assistantes Maternelles

Mme COELHO-VALENTE. - Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le règlement de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Ce règlement est joint à la délibération. Il a été préparé par un groupe de pilotage vu en Commission le 4 mars 2011. Il formalise en substance le rôle et les mesures de la structure et un certain nombre de principes permettant de clarifier le fonctionnement du RAM.

Ce règlement répond également à la demande de la CAF qui souhaitait que le RAM bénéficie d'un règlement identifiable.

Avez-vous des questions ? (Non). Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité

POUR	27	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

M. GUEZO. - Nous nous sommes abstenus.

M. LE MAIRE. - Vous n'avez pas voté contre, c'est déjà ça !

VII. PERSONNEL

M. Xavier DUGOIN. - Trois rapports dans la même logique, liés au bon fonctionnement des Services Municipaux. Cela concerne essentiellement des avancements de grade.

15. Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine de 2ème classe

Vous avez lu dans la note explicative que cela permettra à l'un de nos agents de changer de filière. Avez-vous des questions ? (Non). Nous procédons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

16. Création de trois postes de rédacteur principaux

Cela permettra de faire bénéficier à ces trois agents d'un avancement de grade. Avez-vous des questions ? (Non). Nous procédons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

17. Création d'un poste d'ATSEM Principal de seconde classe

Cela permettra de nommer un des agents municipaux. Avez-vous des questions ? (Non). Nous procédons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

M. LE MAIRE. - Je vous remercie pour ces votes concernant ces personnels qui seront ravis de savoir qu'ils ont obtenu l'unanimité pour leur promotion.

VIII. INTERCOMMUNALITE

18. Positionnement de la commune dans le cadre du projet du schéma départemental de coopération intercommunale

19. Transfert à la CCVE de la compétence réhabilitation et gestion du stade nautique situé à MENNECY

Il me revient maintenant de vous parler de deux points essentiels concernant l'intercommunalité, deux points sur lesquels il serait important d'avoir l'unanimité, car il est des sujets où il serait dommage que le Conseil municipal de MENNECY, en dehors de nos divergences et différences, ne s'affiche pas uni.

Le premier de ces sujets -je vais traiter les deux de manière globale et nous procéderons ensuite à des votes séparés- concerne le positionnement de notre commune dans le cadre du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui va être lancé cette année et qui aboutira, pour la fin de l'année, à la refonte du document établi par le Préfet en collaboration avec la Commission représentant les élus. Il doit fixer pour les années à venir les orientations des différentes intercommunalités.

La deuxième délibération (et je vous le disais, un mandat c'est une respiration, ce sont des périodes) vient mettre un terme à trois années d'efforts, trois années qui permettent aujourd'hui d'avoir enfin sur le stade nautique départemental Maurice HERZOG, situé sur la commune de MENNECY, une vision qui nous permette d'espérer sa réouverture.

Je vais d'abord vous parler du stade nautique, cela me semble préférable. Ce stade nautique a été fermé en janvier 2008 par le Département pour raisons de sécurité.

Après une année de stand-by environ, le Département a proposé à l'intercommunalité (la Communauté de Communes du VAL d'ESSONNE) de reprendre cet équipement, en lui indiquant qu'il était prêt à faire l'ensemble des travaux, charge à la Communauté de Communes d'en assurer la gestion.

Le Département, qui n'était plus gestionnaire que d'une seule piscine au niveau départemental, estimait que cette piscine, de part sa zone de chalandise, était d'intérêt intercommunal et non plus départemental. On peut ajouter à cela qu'au vu des tarifs pratiqués, qui étaient relativement faibles, au vu de sa nature même et de sa fréquentation, cet équipement était extrêmement déficitaire. Or, dans des logiques de maximisation des dépenses -pour reprendre une expression entendue tout à l'heure- il est apparu logique au Département de ne plus s'en occuper.

Courant 2009 et début 2010 des discussions ont donc eu lieu, mais surtout des études comparatives avec les études proposées par le Département qui indiquaient des solutions de remises en état allant d'une remise en état à l'identique à une démolition-reconstruction ou à des remises en état avec modification de fonctionnement de type espaces de loisirs, espaces enfants, aires de jeux, donc des modifications de

destination. Le Département avançait des chiffres en termes de déficit d'exploitation, de nombre de personnels nécessaires pour faire fonctionner cet équipement et de coûts de travaux.

La Communauté de Communes a, pendant cette période, procédé à des études contradictoires pour vérifier que ce qui était avancé était en effet cohérent et correct et que le Département ne cherchait pas, en quelque sorte, à vendre le stade nautique pour ce qu'il n'était pas.

Visiblement ces études ont été satisfaisantes puisque nous avons obtenu, lors d'un Conseil Communautaire fin juin/début juillet dernier, une délibération visant à modifier les statuts de cette intercommunalité pour permettre la récupération du stade nautique, sous réserve de l'apport de subvention du Département, parti d'un positionnement initial qui consistait à faire les travaux puis à redonner, à une position consistant à dire qu'il ne faisait plus directement, mais qu'il finançait.

C'est l'un ou l'autre, peu importe pourvu que cela se fasse, ce sont ensuite des détails et des questions de gestion, de maîtrise d'ouvrage.

Le 7 février dernier le Département, lors de sa dernière séance, a voté les subventions annoncées : 6,5 M€ environ en investissements et 1 M€ en fonctionnement, sur trois ans. Ces subventions vont se retrouver abondées de subventions qu'il est possible d'obtenir pour la Communauté de Communes par la Région, qui a des grilles de subventions classiques sur les équipements nautiques, mais aussi par l'Etat au travers du FNDS.

Sur un équipement dont le projet génère un coût de travaux de l'ordre de 11,5 M€, la Communauté de Communes peut espérer un financement avoisinant les 80 %.

Quand on voit les fermetures des piscines de MILLY-LA-FORET et de LA FERTE ALAIS, qui comprennent la même zone de chalandise et qui ont eu lieu sur la même période, il serait absolument aberrant de ne pas reprendre cet équipement qui est nécessaire, tellement nécessaire qu'ici ou ailleurs, aujourd'hui ou demain, quelque part dans notre bassin de vie il sera reconstitué et rouvert car on ne peut pas avoir de zones blanches en termes de natation.

Jamais nous n'obtiendrons au niveau de notre Intercommunalité de subventions à ce niveau. C'est à mon sens extrêmement important.

Le projet retenu par la Communauté de Communes est le plus satisfaisant possible entre les souhaits des utilisateurs, et notamment des Clubs, et les impératifs de gestion que peut se permettre une Communauté de Communes de 60 000 habitants.

En l'espèce, les travaux consistent essentiellement à garder le grand bassin intérieur et à remplacer le bassin extérieur par un espace spa et bien-être, qui non seulement coûte moins cher (car quand on réduit les lignes d'eau, on réduit le nombre de maîtres nageurs et donc immédiatement les dépenses et les charges salariales), mais qui porte sur des activités pouvant avoir une rentabilité beaucoup plus forte. Il y a en effet sur notre secteur une demande pour ce type d'activité ; c'est en tout cas ce qui ressort de l'ensemble des études menées.

La Communauté de Communes a donc, il y a de cela trois semaines, saisi l'intégralité des 21 communes membres pour que ces dernières délibèrent afin de valider la modification des statuts passée en Conseil Communautaire. Les communes ont trois mois pour le faire.

Au terme des trois mois, soit une majorité qualifiée se sera dégagée pour procéder à la modification des statuts, auquel cas elle aura lieu, soit il n'y aura pas de majorité qualifiée, ce qui voudra dire que la Communauté de Communes sera passée à côté de ce qui peut être, à mon sens, l'élément moteur de son existence, ce qui peut faire et donner du sens.

D'ores et déjà, un certain nombre de communes ont délibéré et je n'ai pas de retour de vote défavorable. Je pense que nous aurons très largement la majorité qualifiée, donc la majorité des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la majorité de la moitié de la population représentant les deux tiers des communes. J'espère que nous serons à l'unanimité, ou quasiment à l'unanimité. Je ne désespère pas qu'il y ait unanimité sur ce sujet.

La deuxième délibération concerne le positionnement de notre commune face au maelström que l'on nous promet dans le cadre de la carte intercommunale en ESSONNE.

La loi impose aux Préfets d'aboutir, et si ce n'était pas le cas d'y aller de manière contrainte, à ne plus avoir de communes blanches en FRANCE au 1^{er} janvier 2014. Cela veut dire que toutes les communes

blanches, donc non rattachées à une intercommunalité, doivent être rattachées à une intercommunalité existante ou se constituer elles-mêmes en intercommunalité.

Bien évidemment, la CDCI va tenir compte de cette première feuille de route obligatoire fixée par la loi Marleix. Elle offre un certain nombre de possibilités d'extensions à notre intercommunalité actuelle, notamment sur ses franges sud en allant vers le Canton de MILLY-LA-FORET où énormément de communes aujourd'hui ne sont rattachées à aucune intercommunalité.

Les deux autres phases pouvant être couvertes par cette carte intercommunale départementale qui sera redessinée concernent tout d'abord les syndicats intercommunaux.

Pour avoir eu l'occasion de m'entretenir avec le Préfet il y a une quinzaine de jours, je pense que ce dernier, nouvellement arrivé dans le Département, a une volonté très forte, qui me semble parfaitement cohérente, d'aller vers une rationalisation des syndicats intercommunaux. Il y en a aujourd'hui 116 ou 117 dans le Département. Certains ont des surfaces, des compétences et un nombre de communes rattachées qui les rend non seulement structurellement viables, mais également essentiels au développement de notre Département ; je pourrais citer le SIREDOM, le SIARCE, mais il y en a quelques autres. D'autres sont beaucoup plus anecdotiques et aujourd'hui, avec le développement des intercommunalités et d'autres syndicats ils n'ont pas forcément vocation à rester tels qu'ils sont. MENNECY fait partie de deux ou trois de ces syndicats, dont un que nous sommes en train de quitter au travers de Lamoura.

Une normalisation de la carte va dans le bon sens. La Préfecture poussera je pense assez fortement sur ce point, avec des consensus auprès des élus qui pourront être obtenus de manière assez simple.

Le dernier point est celui annoncé depuis des mois sur des fusions et regroupements intercommunaux entre les intercommunalités existantes.

Ont été fortement envisagés l'an dernier la possibilité, l'opportunité ou le risque -selon le côté où l'on se place et la façon dont on regarde les choses- que la carte intercommunale en ESSONNE soit ramenée à quatre, cinq ou six grandes intercommunalités, en les basant sur des logiques de critères de populations.

Si l'on prend 1 150 000 habitants, nous sommes peu ou prou sur des strates à 200 000 habitants, ce qui en périmètre urbain peut avoir une véritable cohérence et être fait, mais ce qui en zone rural est beaucoup plus compliqué si l'on cherche des cohérences territoriales.

Pour avoir fait le tour de nombreux élus et pour m'en être entretenu avec le Préfet je ne pense pas qu'il y ait un grand chambardement institutionnel de la carte des intercommunalités. Sauf si quelques intercommunalités entre elles ont des accords très forts, je pense que la carte intercommunale évoluera assez peu sur les structures existantes.

Elle évoluera assez peu pour autant que les intercommunalités existantes soient capables d'affirmer qu'elles ont une existence réelle, des cohérences territoriales réelles, qu'elles exercent des compétences réelles et qu'elles ne sont pas des communautés de communes ou d'agglomération d'opportunité, faites uniquement pour se conformer à la loi, pour se conformer à la loi Marleix ou refuser telle ou telle autre solution proposée.

La communauté de Communes du VAL D'ESSONNE peut avoir toute sa place au sein de la carte intercommunale du Département. Ce, pour plusieurs raisons.

D'une part, elle a pris un certain nombre de compétences qu'elle commence à exercer pleinement.

D'autre part, elle est aujourd'hui, après un démarrage difficile ou lent comme bien souvent dans les intercommunalités, en phase de réalisation :

- Par le gymnase attenant au collège de CHAMPCUEIL dont les travaux ont démarré.
- Par le développement économique avec MONTVRAIN II, dont les travaux de VRD ont commencé et dont les premiers aménagements, notamment le déplacement de l'INTERMARCHE, vont commencer en fin d'année.
- Pour MENNECY par le biais du terrain synthétique que nous avons obtenu. Cela a été un long combat et compliqué, nous avons réussi à rattraper les choses, mais c'était loin d'être gagné si nous nous replaçons quelques mois en arrière.
- Par la reprise d'un équipement comme le stade nautique du Conseil Général.

Je souhaite que notre Commune puisse clairement se positionner en disant que nous avons toute notre place dans cette intercommunalité ; nous souhaitons que cette intercommunalité ne soit pas explosée, ne soit pas démembrée. Un positionnement de la part de la commune de MENNECY sur ce sujet contribuera

à asseoir cette situation. Je pense très sincèrement, car j'entends ce qui peut être dit ici ou là sur les avantages ou inconvénients comparables de telle ou telle collectivité, que nous avons obtenu ces derniers mois que MENNECY soit très bien prise en compte au sein de la CCVE.

Une intercommunalité, c'est une relation contractuelle entre personnes. On peut par certains aspects la comparer à un mariage. Ce n'est pas forcément toujours facile, il faut faire non seulement des concessions mutuelles, mais arriver à défendre ce à quoi l'on croit.

MENNECY aura obtenu ce qui pour moi était des dossiers absolument essentiels : la reprise du stade nautique, l'avancement de MONTVRAIN II, la réalisation du terrain synthétique sur Rideau.

Sans même parler de MONTVRAIN II, cela veut dire plus de 12 M€ d'investissements réalisés sur la ville dans les trois prochaines années. Nous parlions tout à l'heure du DOB et de ses 11,5 M€ d'investissements ou 7,5 M€ si on enlève l'opération I3F, les cessions, les acquisitions immobilières en termes d'équipements, mais sur trois ans, ce sont plus de 12 M€ qui seront ainsi investis par la CCVE sur la commune de MENNECY.

Pas une commune au sein de la CCVE n'aura eu un tel investissement. Les Menneçois vont bénéficier de cet investissement dans les trois ans à venir. A partir du moment où cette intercommunalité fait cet effort pour sa Ville la plus importante en termes de population, il est important de dire que nous y sommes attachés.

Je n'ai parlé là que des sujets plaisants pour les Menneçois, mais je rappelle que certains sujets fâchent davantage. La REOMI en fait partie. Nous avons obtenu le report d'un an de la REOMI et le réexamen des tarifs proposés en fin d'année dernière, qui nous seront reproposés dans les semaines à venir. J'espère encore que si la REOMI s'applique -car elle s'appliquera, les communes membres de notre intercommunalité étant très majoritairement favorables à ce dispositif-, ce sera de manière incitative et non violente pour les familles de MENNECY. Cela fait en tout cas partie des sujets sur lesquels nous allons continuer à nous mobiliser très fortement dans notre intercommunalité.

Vous l'aurez compris, pour moi ces deux délibérations sont complètement liées. Elles sont indissociables l'une de l'autre. Je vais vous proposer un vote identique dans les deux cas, à l'unanimité j'espère.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RICHOMME. - Je suis d'accord avec vous, ce sont deux délibérations importantes pour notre avenir et la conception de notre territoire.

Je reviens sur la piscine. Il est souhaitable que cet équipement ouvre pour les Menneçois et les habitants autour. Une zone blanche de natation, cela existe malheureusement, mais cela n'a pas été le cas à MENNECY puisque de grands nageurs y sont venus et aimeraient y revenir et des gens localement sont impliqués dans des Clubs et voudraient à nouveau exercer leur passion.

Les Menneçois n'ont pas beaucoup d'équipements et ils sont attachés à cette piscine. C'était une erreur de faire deux bassins de 50 mètres, mais aujourd'hui les choses se corrigent, difficilement. Il est concevable que le Département, avec 42 cantons, alors que c'est une piscine qui évolue dans le milieu cantonal, au-delà même de la CCVE, laisse cet équipement au sein de la Communauté de Communes.

Nous souhaitons que rapidement le bilan financier avance, car il sera difficile pour une entreprise (je crois qu'une DSP est prévue) de reprendre un équipement avec un déficit les quatre premières années. Nous souhaitons que le modèle économique soit refondé et que cela devienne une identité de notre CCVE. Nous sommes à 100 % derrière.

Cela fait le lien avec la première délibération. Notre CCVE est notre identité.

Vous l'avez rappelé, il y a la volonté politique et nationale de redessiner les cartes des intercommunalités. En ESSONNE nous avons environ une vingtaine d'intercommunalités et communautés d'agglomération, voire un peu plus. Des villes refusent ou ne sont pas aujourd'hui encore au sein d'une agglomération ou d'une intercommunalité. Tout le sud du département est encore un peu isolé.

Avec les difficultés qu'ont les collectivités, la mutualisation des moyens est une façon de lutter contre toutes les dépenses et tous les excès du coût de la vie et des services aujourd'hui nécessaires aux populations.

Le Préfet a un objectif : que toutes les communes intègrent une intercommunalité et que demain on passe à 4 ou 6. Une réflexion va être menée.

Une nouvelle CDCI a été installée, Monsieur DUGOIN vous en faites partie...

M. Xavier DUGOIN. - Non, pas encore. Soyez plus précis. C'est fin avril.

M. RICHOMME. - Vous allez être installé et en tant que Président du SIARCE vous ferez partie de cette CDCI.

M. Xavier DUGOIN. - Ne dites pas qu'elle est installée alors qu'elle ne l'est pas.

M. RICHOMME. - Une seule liste s'est présentée et a été présentée au Préfet. Il ne peut pas la refuser, cela fait partie des modalités. Vous allez représenter le SIARCE et donc à travers vos multiples casquettes représenter notre territoire. Une discussion va s'engager.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, ce n'est pas l'année prochaine que vont être redessinées les intercommunalités. En effet, nous serons en 2012 et il y a une grande élection. On ne va donc fâcher personne. Or, redessiner les intercommunalités veut dire supprimer certains Vice-présidents, certaines délégations d'élus, c'est le regroupement de certaines compétences. Comme on ne va fâcher personne, en 2012 il n'y aura rien.

Cependant, en 2013 une grande impulsion pourra être donnée selon les résultats de 2012. Tout pourra alors fort bien s'accélérer, ou en tout cas être finalisé pour 2014. C'est très possible.

La CCVE est là et existe depuis quelques années. Nous essayons de fonctionner avec nos voisins. C'est une vie de famille avec des hauts et des bas, mais il faut donner une orientation à sa famille, à son débat. Je suis pour cette CCVE, je l'ai toujours été et je le serai toujours, mais aujourd'hui nous ne nous donnons pas vraiment les moyens de la défendre.

J'ai lu cette note avec attention et nous allons la voter car nous sommes pour ce territoire, mais nous sommes inquiets malgré tout. En effet, vous réduisez la CCVE à du développement économique. Certes il y a du développement économique sur la CCVE, comme sur les autres intercommunalités ou communautés d'agglomération, mais ce n'est pas notre développement économique dans notre secteur (qui n'est pas l'un des plus importants de l'ESSONNE) qui nous permettra de sauver notre CCVE.

Je trouve léger l'argument géographique qui consiste à dire que nous existons parce que nous sommes sur les deux bords de l'ESSONNE.

La piscine est un élément fondateur de notre CCVE puisque nous nous dotons d'équipements que nous mutualisons et qui sont d'envergure territoriale. Je m'interroge sur la façon de mieux faire pour défendre notre CCVE. Je ne suis pas sûr que l'on s'y prenne bien.

Je vais voter dix fois cette délibération pour soutenir la CCVE, mais je m'interroge sur la stratégie. Nous sommes face aujourd'hui à un Préfet qui a la volonté de réduire les intercommunalités, nous allons tous nous prononcer en disant que nous aimons la nôtre, et je vais le faire, mais je ne suis pas sûr que cette initiative soit bonne, car nous ne sommes pas sûrs qu'elle sera suivie par toutes les communes de notre intercommunalité. En montrant cela, nous montrons qu'il y a un petit souci dans notre famille, nous montrons que 100 % des communes de l'intercommunalité ne sont pas heureuses, qu'il y a une brèche. Or, cette brèche peut être un instrument pour le Préfet afin de nous déstructurer.

Notre groupe est 100 % CCVE, mais je ne voudrais pas que le vote de ce soir nous revienne comme un boomerang. Je voudrais que notre CCVE ait une identité territoriale forte, qu'elle se dote d'arguments beaucoup plus puissants pour résister à toutes les futures restructurations territoriales.

M. LE MAIRE. - J'apprécie votre propos et je vais préciser quelques points.

Vous m'avez fait plaisir, il faut le dire, en faisant état de l'importance de citer le stade nautique dans cette délibération. Cette délibération est la délibération type envoyée par la CCVE à l'ensemble des communes pour leur demander de voter.

Par rapport à la délibération type, j'ai supprimé un ou deux points car je ne les pensais pas essentiels pour montrer que MENNECY veut rester dans la CCVE, notamment sur la solidarité du nord par rapport au sud. Je ne suis pas convaincu qu'expliquer aux Menneçois qu'il faut rester dedans pour payer pour d'autres soit un considérant à forte valeur ajoutée pour nous.

En revanche, j'ai souhaité y faire figurer les investissements dont je vous ai parlé, ainsi que la question et le recul acceptés sur la REOMI et le stade nautique.

Que vous pensiez que c'est le point le plus intéressant de la délibération me fait plaisir, mais je ne le dirai pas à la CCVE.

Je suis peut-être trop résolument optimiste, mais je pense qu'il ne faut pas avoir de vision perdue d'avance ou trop pessimiste des choses. Le jour où l'on se persuade qu'un combat est perdu, il ne faut pas le mener parce qu'il est perdu de toute manière.

Je pense très sincèrement que nous n'irons pas sur un regroupement à cinq ou six intercommunalités. Il y aura des regroupements, c'est inévitable car quelques intercommunalités aujourd'hui ne font pas sens. La question de fond n'est pas le nombre, mais le fait de savoir si cela a du sens où si cela n'en a pas. C'est là la vraie question.

Il peut y avoir aussi des regroupements parce qu'aujourd'hui des discussions ont lieu entre quelques grandes agglomérations pour des regroupements entre elles, souhaités ou très fortement envisagés de part et d'autre.

En raisonnant à dix ou quinze ans, les choses peuvent être différentes ; nous ne savons pas ce qu'il en sera alors. En tout cas, dans une évolution de la situation à quatre ou cinq ans je ne pense pas que nous allions vers cela. Je me trompe peut-être, peut-être avez-vous raison, je ne sais pas très sincèrement.

Dans vos propos vous indiquez que la méthode n'est pas forcément la meilleure ou qu'il faudrait autre chose. Nous avons été amenés à délibérer la semaine dernière, en Conseil Communautaire, sur les objectifs, les possibilités de développement que se donne l'intercommunalité. Il est question d'autres sujets que le développement économique. C'est un document de quatre pages qui a un aspect "catalogue de La Redoute", car on y cite tout, on y parle de tout pour essayer de, mais il y a malgré tout un certain nombre de pistes. C'est une délibération qui a été assez largement votée, même si elle n'a pas obtenu l'unanimité.

Je suis assez d'accord avec vous sur le risque de montrer au Préfet que nous faisons passer une motion dans les communes et que si une, deux ou trois ne la votent pas cela veut dire qu'un coin est enfoncé et que cela peut être le début d'une pelote de laine que l'on va tirer.

Ce coin existe déjà puisque ECHARCON a voté pour sortir de la communauté de communes du VAL D'ESSONNE et a obtenu un vote favorable de la Communauté d'Agglomération d'EVRY pour rejoindre EVRY, ainsi qu'un avis favorable de la précédente CDCI, sous sa forme de composition restreinte. Depuis septembre ou octobre le Préfet aurait pu prendre l'arrêté transférant ECHARCON de la CCVE à la Communauté d'Agglomération d'EVRY. A ce jour, il ne l'a pas fait.

Le précédent Préfet était assez ennuyé et quand il a su qu'il partait il s'est empressé de laisser le dossier à son successeur. Ce que fera le nouveau Préfet dans les deux mois donnera la teneur de l'avenir ou non de la CCVE.

Soit d'ici mars/avril le nouveau Préfet décide de sortir ECHARCON de la Communauté de Communes du VAL D'ESSONNE pour l'incorporer dans EVRY, sans attendre les conclusions de la CDCI. Le plateau étant pour moi, en termes de logique et de cohérence, indissociable (ECHARCON, VERT-LE-GRAND et VERT-LE-PETIT étant un plateau géographique et ECHARCON et VERT-LE-GRAND formant un plateau technique à travers la SEMARDEL et l'ensemble de ses développements), cela voudrait dire que la logique du Préfet est de démembrer cette intercommunalité.

Cette intercommunalité n'aurait alors plus de sens car enlever le plateau voudrait dire retirer 15 à 20 % de la population et 60 % des recettes dans le cadre de la TPU. Un peu moins avec la CET et les réformes de la fiscalité, mais c'est quand même enlever un véritable pôle de développement économique.

Sachant qu'il existe déjà un coin, il est essentiel qu'un certain nombre de communes, le maximum et si possible les plus importantes (BALANCOURT ou MENNECY qui représentent les communes importantes en termes de population, ou VERT-LE-GRAND ou VERT-LE-PETIT qui représentent le reste du plateau) soient amenées à délibérer.

Si le Préfet ne bouge pas sur ECHARCON dans les mois à venir, a contrario de ce que je vous disais cela signifie qu'il est dans une logique extrêmement prudente, que tout cela mettra beaucoup de temps à se décanter et qu'il n'ira pas forcément dans des logiques aussi rapides et restrictives que celle que vous évoquiez, même si vous ne la souhaitez pas.

L'avenir le dira. En tout état de cause, il est important de délibérer aujourd'hui. Je ne l'aurais pas fait si nous étions dans la situation qui était celle de la commune au sein de la CCVE il y a trois ou quatre ans. La Communauté de Communes du VAL D'ESSONNE a pris en compte les attentes de la Commune. Elle a mobilisé des financements importants pour la Commune, qui bénéficieront aux habitants et ces investissements et ces inflexions méritent que nous délibérions sur ce point aujourd'hui. Je me réjouis que nous soyons unanimes.

Je vais vous demander de délibérer sur l'avis de la commune de MENNECY quant à son positionnement dans le cadre du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

Je vous demande de délibérer concernant la reprise par la Communauté de Communes du VAL D'ESSONNE du stade nautique à travers sa modification de compétences.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	31	André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLIET (pvr), Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Audrey OSSENI, Nicole GARINEAUD

La délibération est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vous demande encore dix minutes d'attention. Si vous avez bien écouté, tout à l'heure le Rapporteur du DOB, Claude GARRO, vous a fait état de la volonté de la Commune de marquer symboliquement le Pôle Culturel de la Ville qu'est le Parc de Villeroy par le biais de son Conservatoire, de son Théâtre, de sa Médiathèque, de la salle de la Cheminée et de la Salle Michel Ange, à travers la réalisation d'une sculpture.

Pour cette sculpture nous avons été amenés à faire travailler un jeune (c'est une qualité, mais cela dure rarement et donc il ne faut pas avoir que celle-là sinon on se retrouve vite fort démuné !) sculpteur que

beaucoup autour de cette table trouvent pétri de talents. Il mérite d'être un localier. Il n'est pas dans le VAL D'ESSONNE, mais de l'autre côté de la frontière, à LISSES, mais ce n'est pas très éloigné de MENNECY !

Je lui ai demandé de bien vouloir venir vous présenter en quelques mots son projet, car cela me semble important. Je souhaiterais inaugurer ce projet à l'occasion des prochaines Journées du Patrimoine.

Il s'agit de Monsieur Christophe MABILLON.

M. MABILLON. - Bonsoir. Je suis artiste sculpteur. J'ai répondu à un projet pour la Ville qui se voulait novateur et marquant en termes de vecteur de communication pour le Pôle Culturel.

Il m'a été demandé de travailler sur l'entrée du Parc de Villeroy. Je me suis penché sur le sujet pour répondre à plusieurs critères et notamment pour essayer de concevoir une œuvre qui fasse l'unanimité - tout en sachant que c'est impossible- ou qui en tout cas essaie de répondre à ce que se font les gens de l'idée même de l'image culturelle pouvant être véhiculée à travers une Ville.

MENNECY est déjà très bien positionnée dans l'ESSONNE en termes de culture. Je ne vais pas vous dire ici ce que va coûter ce monument, mais plutôt ce qu'il va rapporter en termes de vecteur de communication.

Une œuvre à mettre à l'entrée du Parc doit avoir un certain classicisme. Elle s'incorpore dans un lieu déjà chargé d'histoire. Il fallait aussi qu'elle permette à MENNECY de rentrer dans le 21^{ème} siècle de la culture. Il fallait que cette œuvre ait cette amplitude. Ce n'était pas évident.

Il fallait en outre que cette œuvre représente toutes les sections culturelles de la Ville : le théâtre, le Conservatoire, la musique, les expositions.

Il fallait que cette œuvre réponde à un cahier des charges que le Maire m'a fixé.

J'ai fait porter ma réflexion sur toutes ces contraintes, qui ont fusionné dans une œuvre que je vais maintenant vous présenter. J'ai représenté cette œuvre à échelle 1/5^{ème}. Elle sera présentée en septembre, une fois terminée et installée.

En termes de classicisme, vous aurez reconnu le violon. J'ai pris les plans sur un Stradivarius ; en termes d'histoire et de culture on ne pouvait pas imaginer mieux.

J'ai mis quelques stigmates contemporains qui rappellent notre temps, temps qui va très vite : la musique, la position de l'archer. J'ai mis aussi une vision qui permettra aux gens qui la regarderont de s'identifier à elle.

La matière utilisée sera le marbre de Carrare, que je vais tailler dans un bloc de plus de trois tonnes. Il viendra directement d'ITALIE. Il a la particularité de scintiller et avec l'éclairage tel qu'il sera positionné il sera mis en valeur dans toute la perspective, depuis le rond-point de la gare jusqu'au Monument aux Morts au fond du Parc de Villeroy.

Il culminera à 3,50 mètres de haut environ, sur un socle qui sera en acier Corten. C'est une oxydation forcée d'un acier très utilisée en architecture car cela permet d'épouser toutes les saisons en termes de coloris : la terre, les feuilles, les arbres, l'automne, la neige, etc. Cette matière répond à toutes les contraintes en termes de coloris durant l'année.

Ce violon dégagera une forme de romantisme et marquera fortement l'identité de ce Parc. Ce sera un peu comme la porte ouverte vers la culture qui se trouve plus loin derrière, dans toute la partie du Conservatoire, des expositions, du théâtre ; vous connaissez le site mieux que moi, je ne vous apprends rien.

Cette œuvre va mettre en exergue tous les points forts du site. Je vais la sculpter à NAINVILLE-LES-ROCHES, près d'ici, et les collégiens, lycéens et élèves des écoles primaires pourront venir voir cette sculpture éclore. Je vais la sculpter dans une ferme et nous pourrons planifier cela afin que les jeunes qui la verront une fois posée puissent s'identifier à elle et peut-être, en l'ayant vue avant, auront davantage envie de la protéger.

Ce marbre sera saturé avec un hydrofuge. Normalement les graffitis ne pourront pas attaquer la pierre. Ce sera très facilement effaçable.

J'espère que cette sculpture vivra à travers l'histoire de MENNECY une fois qu'elle sera installée et qu'elle sera une fierté pour la Ville ; c'est tout ce que je désire.

Si vous avez des questions sur ce projet, je suis à votre écoute.

